La Lettre des Enseignants Du Nord

6 octobre 2008

"S'opposer et proposer"

REUNIONS D'INFORMATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Continuer à se battre …

Le SE-UNSA a fait paraître un calendrier de RISTT le 26 septembre 2008.
L'administration a annoncé qu'elle émettait un avis négatif sur ce dernier, ce qui vaut interdiction à tout collègue de participer à des réunions organisées sur le temps de présence devant élèves suite à une injonction ministérielle.

Devant ce coup de force, le SE-UNSA a déposé un recours en référé liberté dans l'académie de Nancy et dans d'autres lieux.

Le juge administratif a donné raison au SE-UNSA : il y a bel et bien une atteinte manifeste à une liberté fondamentale.

Pour autant, il renvoie à une négociation IA-syndicat pour arrêter un nouveau calendrier, concerté, conformément à l'art. 4 de l'arrêté du 16 janvier 1985.

Nous prenons acte de la décision du juge administratif.
Soucieux d'éviter de placer les collègues qui souhaitent participer aux réunions en difficulté face à leur administration, notamment face à une menace de service non fait, **le SE-UNSA suspend son calendrier de RISTT programmées en octobre** : les RISTT programmées les 10, 13, 14, 16 et 17 octobre sont donc différées à des dates qui vous seront communiquées très prochainement.

Le SE-UNSA n'entend pas, pour autant, abdiquer sur le droit syndical. C'est pourquoi, conformément à la demande exprimée par le juge administratif, il a demandé une rencontre rapide avec l'Inspecteur d'Académie pour arrêter de nouvelles dates de réunions en novembre.
Notre audience aura lieu ce mardi 7 octobre.

Nous vous informerons du résultat de nos négociations dès la fin de cette réunion.

RASED

Quand les économies tiennent lieu de politique

3000 postes de spécialistes de la difficulté scolaire supprimés ! C'est le dernier expédient trouvé par Xavier Darcos pour économiser des moyens sur le dos des usagers de l'Ecole.

Le budget 2009 prévoit en effet « la réaffectation et la sédentarisation de 3000 postes de maîtres E et G des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ».
La brutalité de cette mesure vient souligner les contradictions d'une politique ministérielle qui prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire sa priorité.

Sans aucune évaluation, cette décision remet en cause la vie même des RASED. Comment répondre à toutes les demandes d'aides spécialisées pour tous les élèves en grande difficulté en sédentarisant les enseignants spécialisés dans les classes? Quelle équité pour les enfants dans les secteurs les plus démunis comme le milieu rural ? Va-t-on balayer la spécificité rééducative à l'école ? Va-t-on rouvrir les classes d'adaptation ou implanter les enseignants spécialisés directement dans les classes difficiles ?

Le SE-UNSA n'accepte pas que la recherche d'économies tienne lieu de réponse à des questions qui concernent pourtant des milliers d'enfants, et, singulièrement les plus fragiles. Il exige la suspension de cette mesure et réitère sa demande, présentée déjà depuis plusieurs mois, d'ouverture de discussions sur le devenir des RASED.

un pays, une école, notre avenir.

Manifestation nationale le 19 octobre à Paris

POUVOIR D'ACHAT

Mais de quoi se plaint-on ?

Ainsi cette rentrée scolaire fut réussie. Si, si, c'est le ministre qui l'a dit, le 3 septembre dernier sur RTL. Si c'est le ministre qui l'a dit…

Lui aurait-on caché quelque chose ?

Lui aurait-on caché que dans tous les départements, on allait constater des situations de sous-nombres dès la rentrée ou quelques jours après ? Dans le Nord à la date du 23 septembre, il manquait 79 collègues et l'IA admet qui en manquera une vingtaine supplémentaire chaque semaine jusqu'au recours à la liste co qui n'interviendra probablement pas, comme l'an dernier avant début novembre ? Dans le Pas-de-Calais, la situation est bien pire. Dans les côtes d'Armor, la liste co est épuisée ; un jury a même été convoqué pour rouvrir cette liste !
Ceci dit, nous connaissions déjà cette situation à la rentrée 2007, que le ministre avait jugée réussie aussi. Réussie peut peut-être vouloir dire pas pire…

Alors bien sûr, les enseignants – c'est bien connu - sont des gens qui ergotent, qui ont des états d'âme…

Prenez le cas du SMA (service minimum d'accueil) : certes, le côté contraignant de devoir signaler qu'on va faire grève interpelle les collègues. Mais considérons que les enseignants sont aussi des parents qui sont parfois obligés de faire grève pour garder leurs enfants parce que leur fainéant d'instit est parti manifester. Désormais, ils ne seront plus obligés de faire grève et récupèreront une journée de traitement. Et ça leur rendra du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Prenez le cas des maîtres de RASED qui, semble-t-il, auraient des états d'âme parce qu'on ne les aurait pas sollicités sur les 60 heures et que ça signifie, dans leurs petites têtes, disparition à court terme. Ils s'inquiétaient pour rien, puisque dans un certain nombre de circonscriptions, les IEN les ont récupérés. Et puis les maîtres de RASED sont mal placés pour râler, parce que, l'air de rien, leur problème de frais de remplacement est en passe d'être réglé. Leurs postes vont être sédentarisés, ils vont reprendre des classes, ça leur coûtera beaucoup moins cher en frais de déplacement. Et ça leur rendra du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Prenez le cas des enseignantes de toute petite section de maternelle. Certes, le taux d'accueil des 2 ans est en dégringolade. En même temps, ils n'ont que deux ans. Mais imaginez les économies en couches-culottes ! Sans compter que ces enseignantes ne seront plus obligées de passer régulièrement chez l'osthéopathe. Ca va leur rendre du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Prenez le cas des collègues 1er degré qui travaillent en IUFM et qui s'inquiètent de leur devenir, ne pouvant être intégrés à l'université puisqu'ils n'ont pas de titres universitaires. Qu'ils ne s'inquiètent pas comme ça ! Ils pourront faire bénéficier les collègues et les écoles de l'incontestable expertise qu'ils ont acquise en participant au mouvement. Ce serait bien d'ailleurs que pour rayonner, ils demandent des postes de remplaçants. Ca permettrait de faire descendre la formation continue dans les écoles. En plus, comme les remplaçants touchent une ISSR, ça leur rendrait assurément du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Prenez le cas de l'aide personnalisée et des enseignants qui râlent parce que l'IEN leur dit de la faire le soir quand eux voudraient le matin, ou leur dit de faire plus d'heures devant les élèves qu'à se concerter. Enfin, tout le monde sait bien qu'à chaque fois qu'il y a une réunion de concertation, il y a un instit qui paie un coup. Moins de réunion, moins de pot à payer ! En plus comme les enseignants ne viennent plus le samedi matin, ils vont économiser des déplacements. Et ça va leur rendre du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Prenez le cas de la carte scolaire et du prochain budget. Quand, répondant à notre évaluation de 200 à 250 emplois supprimés, l'IA nous a dit qu'il pensait plutôt à un nombre à 2 chiffres, son secrétaire général l'a regardé curieusement. Vous imaginez, si 200 ou 250 emplois d'enseignants sont supprimés dans le Nord, la masse d'argent que le ministère va redistribuer aux collègues en poste. Une vraie fortune ! Ca va rendre aux enseignants du pouvoir d'achat.

De quoi se plaint-on ?

Franchement, y a des fois, les enseignants, ils exagèrent !

BUDGET 2009

L'avenir sacrifié

Pour le SE-UNSA, le projet de budget 2009 inscrit durablement l'Education nationale dans la régression. Après les 20 000 retraits subis les deux ans précédents, les 13 500 suppressions d'emplois annoncées sont le début d'une ponction d'au moins 40 000 postes sur les trois ans à venir. Au moment où tous les chiffres du chômage en France repartent à la hausse, il s'agit donc d'un véritable plan social. Ce projet, qui supprime 20% des places aux concours pour 2009, obère au passage l'avenir de milliers d'étudiants engagés depuis plusieurs années dans un parcours universitaire.

Le premier degré, après avoir subi un hold-up de 2000 emplois en 2006 et 2007, verra ses difficultés aggravées par le projet de budget 2009. 750 emplois de professeurs des écoles disparaissent, via la suppression de 3000 postes de stagiaires en charge de classe un jour sur quatre de la semaine. Les 500 créations annoncées ne les compenseront pas. Dans quelles conditions les 16 000 élèves supplémentaires attendus seront-ils alors accueillis ?
Tout à son obsession d'économies, le ministère fait, de plus, la démonstration de sa méconnaissance de la difficulté scolaire. En redéployant 3000 postes d'enseignants spécialisés, il s'attaque aux élèves les plus en difficulté qui sont aujourd'hui pris en charge sur le temps scolaire.
Par ailleurs, à la brutalité des économies s'ajoute la brutalité des décisions. Ainsi, le gouvernement acte déjà, sans en avoir débattu, la création d'établissements publics du premier degré.

Dans le second degré, la hausse des effectifs se poursuit en collège, tandis que le ministre s'était engagé à maintenir les postes dans les lycées. Il annonce pourtant la disparition sèche de 2500 emplois dans le public, dont 500 par la suppression de 1000 postes de stagiaires à mi-temps devant les élèves.
Par ailleurs, le retrait prévu de 15% des moyens actuels de remplacement ne peut qu'inquiéter, annonçant le retour aux pratiques anciennes de recrutements de précaires sans formation.
Le SE-UNSA constate enfin que le ministère, s'il affaiblit l'enseignement public, est plus précautionneux avec le privé. Ce dernier reçoit 20% des 500 postes créés pour les établissements difficiles mais ne rend que 15% des emplois supprimés dans le second degré.
Pour le SE-UNSA, la « parité » a bon dos !

Au moment où d'autres pays investissent pour l'avenir, le gouvernement lance un plan drastique d'économies à courte vue dans l'Education.
Le SE-UNSA, avec les parents, les associations et tous les défenseurs de l'Ecole, appelle à concentrer toutes les forces pour réussir la manifestation du 19 octobre.

Paris, le 29 septembre 2008

Luc BERILLE
Secrétaire Général

ETUDIANTS EN MASTER 2

Un vivier insuffisant qui annonce la pénurie d'enseignants

Le SE-UNSA a alerté les ministères concernés sur la difficulté à recruter des enseignants au niveau du M2 en raison de la faiblesse générale du vivier. Les derniers chiffres de la DEPP (Direction de l'Evaluation de la Programmation et de la Prospective) sont extrêmement inquiétants. En effet sur la session 2007 des concours de l'Education Nationale, seuls 10% des lauréats des concours externes étaient titulaires d'un master 2. On est donc très loin du compte.

On peut donc d'ores et déjà parier que les concours 2010, premiers concours à exiger le M2, ne feront pas le plein, ni dans le premier, ni dans le second degré.

LISTES COMPLEMENTAIRES

S'arrêter avant de démarrer !

Suite aux demandes de plusieurs académies où les recteurs ont déjà interrompu les recrutements des listes complémentaires, le SE-UNSA a interrogé le MEN pour y voir plus clair.

La réponse que nous avons obtenue est la suivante: "*concernant les listes complémentaires : les recteurs ont été sensibilisés à l'envolée trop rapide dès le début de l'année scolaire des recrutements sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. Il leur a été demandé de privilégier l'utilisation de leurs moyens de remplacement pour pourvoir les postes vacants.*"

Traduction: le ministère a bien demandé aux Recteurs de ne plus recruter sur la LC et de faire appel aux moyens de remplacement....

Nous, dans le Nord, on est bien contents. Comme le Recteur n'a pas encore daigné, comme l'an dernier, recruter sur liste co (même s'il manque plus de 100 collègues dans le Nord et autant dans le Pas-de-Calais), il ne va pas être obligé d'arrêter !

INFOS PRATIQUES

Inscriptions aux concours enseignants

1ère phase d'inscription : du 11/09/2008 à partir de 12 heures au 21/10/2008 avant 17 heures, heures de Paris.
2ème phase de confirmation de l'inscription : 30/10/2008 à partir de 12 heures au 13/11/2008 avant 17 heures, heures de Paris.

https://ocean.ac-lille.fr/inscrinetCE1/

Inscriptions liste d'aptitude PE

Retrait des dossiers de candidature à l'IEN et transmission pour le 19/01/2009.